



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

ETAB
3A 37 21

LETTRE

SUR

LA REVOLUTION BELGE.

RECEIVED

21

REVOLUTIONARY WAR

LETTRE
SUR
LA RÉVOLUTION BELGE,
SON ORIGINE,
SES CAUSES ET SES CONSÉQUENCES.

TRADUIT DE L'ANGLAIS.



Bruxelles,
DE L'IMPRIMERIE DE FEUILLET-DUMUS,
Rue Ducale, n° 8.

1831.

LIBRARY

100

LIBRARY

LIBRARY

LIBRARY

LIBRARY

LIBRARY

BIBLIOTHECA
UNIVERSITATIS
LOVANIENSIS

GK 45088

LETTRE

SUR

LA RÉVOLUTION BELGE.

Je ne saurais, mon cher ami, partager votre opinion sur la cause des Belges et sur la situation politique de ces belles provinces de la Flandre, du Brabant, du Hainaut, de Liège, de Namur, d'Anvers, du Limbourg, du Luxembourg, livrées, depuis dix mois, aux orages d'une révolution populaire. Un long séjour parmi ces peuples, pendant la durée duquel j'ai pu apprécier leur activité et leur persévérance dans les arts industriels, leur patience et leur longanimité en politique, leurs progrès intellectuels au milieu des obstacles jetés sur leur route pour en arrêter l'élan, m'a mis à même de juger avec impartialité un pays que nous connaissons en général bien peu, et que la presse périodique, soumise à l'influence de je ne sais quelles manœuvres diplomatiques, a singulièrement contribué à nous faire envisager sous un faux jour. Qu'il y ait des hommes qui, par état et par position, trahissent la vérité, organisent systématiquement le men-

songe et la calomnie ; cela se conçoit : ils ont reçu pour cela un mandat spécial que l'on décore d'un titre pompeux ; mais que des écrivains , désintéressés dans la question , leur servent froidement , et pour un vil salaire , d'instrumens et de complices , et prostituent leur talent et leur intelligence , voilà ce que rien ne peut excuser ; et ce qui doit soulever toute ame honnête. On flétrit avec justice , on punit avec sévérité les calomniateurs d'un homme privé : quelle peine réservera-t-on aux calomniateurs de toute une nation ? La calomnie , pour être collective , en est-elle moins coupable ? Les peuples , comme les particuliers , n'ont-ils pas un honneur qu'il est de devoir de respecter ? Peut-on , sans crime , y porter atteinte ? Or , je le dis à regret , mais je dois à la vérité de le dire à haute voix , la presse périodique , destinée à propager les faits exacts et vrais , à défendre avec droiture et conscience les intérêts des peuples contre les usurpations du pouvoir , a manqué à sa mission en ce qui concerne les Belges ; elle a dénaturé le principe d'une révolution qu'elle n'a pas comprise ; elle a mis un empressement incroyable , une joie coupable à accueillir tous les faits de nature à présenter sous un jour odieux le caractère des Belges , et à justifier à leurs dépens leurs oppresseurs et leurs tyrans. Et c'est sur la foi des journaux ouverts aux mensonges des ennemis de la Belgique , comme de toute cause libérale , que vous vous formez une opinion sur tout un peuple ; c'est d'après leur autorité que vous déclarez que les Belges , ingrats envers leurs bienfaiteurs , mécontents sans motifs , n'avaient aucune raison

de se révolter , qu'ils n'ont obéi en cela qu'à leur esprit turbulent et brouillon ; que le gouvernement hollandais était doux , libéral et paternel , et le roi Guillaume le modèle des rois ! Mon ami , soyons un peu moins légers dans nos jugemens ; et , quelque grande que soit la disposition actuelle des esprits à avoir à tout prix , et sans grande peine , une opinion toute faite sur toutes choses , ne nous arrêtons point à leur écorce , et pénétrons-en la profondeur.

Pensez-vous qu'un peuple se révolte ainsi à la légère ? Pensez-vous que ce soit sans de fortes et grandes raisons qu'il brise tous les liens qui l'attachent à un ordre de choses existant , qu'il interrompt la marche de l'industrie , qu'il arrête l'essor du commerce , qu'il compromet ses richesses et son existence ? Non , non , mon ami. Une révolte partielle , un soulèvement local se peuvent expliquer par des passions d'un moment , et peuvent n'avoir pas pour cause un mécontentement national. Mais une révolution , une révolution générale et instantanée , est un remède si violent et si extrême , qu'il faut , avant d'y recourir , qu'un peuple ait épuisé toutes les voies de douceur et de conciliation , et que l'état des choses fût devenu insupportable. Oui , lorsque toute une nation se lève comme un seul homme ; quand l'artisan quitte ses ateliers , le cultivateur ses champs , l'écrivain son cabinet , l'homme de loi ses études , le soldat sa cocarde , le marchand son négoce , le bourgeois sa vie paisible et inoffensive ; quand tous , animés d'un même esprit , font entendre un long cri de liberté et que , pour la conquérir , ils

affrontent tous les dangers et bravent la mort, il faut que cette nation ait long-temps et beaucoup souffert, que le joug fût devenu insupportable, et que la mesure de ses maux fût comblée.

Il n'y a donc, permettez-moi de vous le dire, mon ami, (l'amitié doit user de toute franchise) qu'un observateur superficiel qui puisse ainsi prononcer *ex cathedra* qu'une révolution, commencée avec enthousiasme, continuée, pendant dix mois, avec une rare persévérance, et parvenue à s'organiser en gouvernement régulier traitant avec les puissances, et faisant reconnaître par elles sa justice et sa légitimité; il n'y a, dis-je, qu'un esprit superficiel qui puisse juger qu'une pareille révolution ait été entreprise sans autre motif qu'une prétendue turbulence dans le caractère national.

Ce qui a induit beaucoup d'hommes impartiaux en erreur, c'est que la révolution belge n'a pas, comme la révolution de juillet en France, pris sa source première dans un acte brusque et violent du pouvoir, dans une violation actuelle et instantanée de toutes les lois; c'est, en un mot, qu'il n'y a pas eu, dans l'origine du mouvement insurrectionnel en Belgique, un de ces faits frappants, qui s'emparent vivement de toutes les imaginations, et justifient, à tous les yeux, sans recherches et sans réflexions, l'insurrection et la vengeance populaire.

Mais, ce fait lui-même n'a point manqué, par la suite, à la révolution belge. S'il n'a pas frappé l'attention à l'étranger, s'il n'y a point produit l'effet des ordonnances de Charles X, c'est qu'il est arrivé après les premiers mouvemens, qui durèrent tout

un mois ; c'est que déjà on avait eu le temps d'accuser les Belges et de les faire condamner. Mais le temps n'est pas éloigné où une justice pleine et éclatante leur sera rendue ; où l'on s'étonnera , non plus de ce qu'ils aient pu se révolter et s'affranchir de l'autorité de la maison de Nassau , mais de ce qu'ils aient montré tant de patience et de longanimité , et de ce qu'ils aient supporté , pendant quinze ans , un joug d'autant plus humiliant qu'il pesait sur leurs têtes jusques dans le foyer domestique et le sanctuaire de leurs temples.

Je voudrais , mon ami , que vous jouissiez à cet égard d'une heureuse initiative , et que votre jugement prévint le jugement de la postérité ; et par le temps qui court , la postérité , pour les hommes comme pour les choses , c'est quelques mois. J'ai voulu vous résumer en peu de lignes les nombreux griefs d'une nation généreuse , qui connaît et pratique les saintes lois de l'hospitalité , et envers laquelle j'acquitte la dette de la reconnaissance , en la défendant toutes les fois qu'elle est injustement attaquée. Vous , mon ami , qui nourrissez au fond du cœur les sentimens du juste et du vrai ; vous qui portez une âme d'homme et de citoyen , et à qui les institutions libérales de votre pays ont fait connaître les droits des peuples , écoutez , et jugez. En rapportant les faits , je les dépouillerai de tout vain ornement , de tout artifice de langage. Je serai bref et laconique jusqu'à la froideur et la sécheresse. Je veux parler à votre raison , et non à l'imagination.

Lorsque , en 1814 , les puissances alliées firent

retentir aux oreilles des peuples ces mots magiques d'indépendance et de liberté, les Belges ne restèrent pas sourds à leur voix ; vingt années d'une gloire partagée avec la France, ne leur avaient pas fait oublier que, les premiers parmi les peuples de l'Europe, ils avaient établi chez eux, même sous l'autorité de gouvernemens despotiques, des institutions garantissantes ; et, fiers de leurs chartes *libérales* avant que le mot même fût connu, de cette *joyeuse entrée* pour laquelle ils avaient un si vif attachement, ils sentirent qu'ils avaient, plus que tout autre peuple, des droits à ressaisir, une indépendance à conquérir, à laquelle un caractère national qui a conservé toute sa pureté primitive au sein même de la conquête, leur donnait déjà de si justes titres.

Après la victoire, les rois oublièrent leurs promesses. Les diplomates, qui divisent et partagent les peuples, et coupent dans le vif avec l'insensibilité d'un anatomiste qui dissèque un cadavre, sans égards pour les souffrances et les cris de la victime, ordonnèrent, par traité, et sans consulter les parties intéressées, que la Belgique, séparée qu'elle était de la France, deviendrait une accession de territoire pour la Hollande.

Ces mariages forcés de peuples, différents de mœurs, d'usages, de langage, de religion, sont rarement heureux. Cependant, les Belges espérèrent que l'expérience du passé, la terrible et grande leçon du présent, leur donneraient quelque garantie pour l'avenir ; et l'éclat d'un nom, celui des Nassau, que je ne sais quels préjugés historiques ont

fait considérer comme ami des libertés publiques , fit fermer les yeux sur les conditions ruineuses d'une union mal assortie que les puissances réunies en congrès avaient d'ailleurs imposée d'autorité à un peuple sans défense. On voulait des libertés et du commerce ; on crut les acheter au prix d'une dette énorme que les Belges n'avaient pas contractée, et dont on leur imposait le poids ; on n'acheta que des fers. On crut avoir de nouveaux frères ; on n'eut que des oppresseurs. Quatre millions de Belges devaient servir de proie à l'avidité de deux millions de Hollandais. Des voix prophétiques prédirent tous ces malheurs ; mais elles furent peu écoutées, au milieu des illusions dont on se plaisait à se repaître. Après une forte commotion politique, les nations aiment à se bercer d'espérances trop souvent mensongères. Les maux du présent en paraissent plus faciles à supporter.

Aussi, lorsqu'en 1815, Bonaparte, semblable aux dieux d'Homère, eut franchi d'un pas l'espace qui le séparait de Paris, et eut lancé de nouveau ses vieux bataillons sur les plaines de la Belgique, il fallait voir, mon ami, avec quelle ardeur les soldats belges, oublieux de leurs souvenirs, et combattant pour une patrie à eux, résistèrent au choc de l'armée française, tandis que des régimens hollandais fuyaient lâchement le champ de bataille. Ils combattirent à Waterloo avec une valeur à laquelle tout le monde s'est plu à rendre hommage.

Quelle fut la récompense de ce noble dévouement ? Comment un roi nouveau, qui devait tenir à cœur de s'attacher un peuple aussi courageux, reconnut-il

des services scellés du sang belge, et répondit-il à la confiance de la nation? en lui faisant traîner, pendant quinze années, la longue chaîne de ses espérances trompées, en l'abreuvant de dégoûts et d'humiliations; en lui ravissant tous ses droits, toutes ses libertés; en la traitant en nation conquise qui voit se flétrir sur son front la couronne de chêne et de laurier qu'elle avait fait reverdir aux sources du plus pur patriotisme.

Les traités garantissaient aux Belges une constitution non octroyée, mais qu'ils pourraient librement consentir. Le projet de cette constitution, présenté aux notables Belges que le roi lui-même avait eu cependant la précaution de désigner, a vait été rejeté par eux : une majorité hollandaise, majorité factice et fallacieuse, la leur imposa.

Les Belges avaient un jury; le roi, avant même d'avoir revêtu l'autorité royale, et en sa qualité de simple commissaire des puissances, les en priva, par un acte de son bon plaisir, et sans daigner consulter la nation.

Il abolit la publicité des débats judiciaires, dans sa partie la plus importante, l'audition des témoins.

Il tint l'ordre judiciaire dans sa dépendance; et, par des retards calculés, apportés à son organisation, l'immovibilité des juges ne fut plus qu'un vain mot. L'indépendance de quelques magistrats fut le signal de leur disgrâce; la servilité des autres fut un titre aux récompenses de la couronne. De telle sorte qu'au lieu d'être les organes impartiaux de la loi, les magistrats n'étaient que les instrumens des volontés arbitraires du gouvernement.

Il frappa au cœur la liberté de la presse, par la publication d'une ordonnance qui punissait les écrivains depuis une année de prison et six heures de carcan, jusqu'à la peine de mort inclusivement ; et tel était le vague des expressions de cette ordonnance, que l'examen et la censure des actes du gouvernement, ce droit inaliénable des peuples libres, furent poursuivis comme des crimes. Pendant quinze années, quiconque écrivait avec un peu d'énergie de citoyen contre les abus qui allaient sans cesse croissant ; quiconque signalait les nombreuses infractions à la constitution, était poursuivi, et condamné comme coupable d'avoir excité à la défiance contre le gouvernement. La prison, les amendes, le bannissement, tel était le sort des Belges qui osaient prendre la plume ; tandis que le roi, fidèle aux traditions de sa famille, stipendiait des écrivains étrangers, qu'il payait des deniers du peuple, pour faire l'éloge de sa personne et de son gouvernement ; et ces apologistes, il les cherchait parmi les hommes qui avaient été flétris en France sur l'échafaud.

Il établit des impôts sans consulter la nation.

Il paralysa l'effet des lois par les interprétations qu'il y donnait, et qu'il forçait à exécuter.

Il expulsa violemment, du sol de la Belgique, des étrangers qui venaient à l'ombre protectrice d'une constitution, qu'ils croyaient *une vérité*, demander l'hospitalité à une nation qui met cette vertu au rang de ses premiers titres à la sympathie des peuples.

Il s'empara des branches les plus importantes d'industrie ; et, entrant avec ses sujets dans une

concurrence insoutenable, il se fit tour-à-tour négociant, fabricant, agioteur, imprimeur, etc., etc.

Il frappa d'impôts exorbitans toutes les productions naturelles de la Belgique ; et , dans un pays essentiellement agricole, les taxes sur le pain, la mouture, l'abattage, les distilleries, accablèrent les provinces méridionales, au profit de la Hollande qui en sentait peu le poids.

Il usurpa la nomination des magistratures urbaines et introduisit dans les réglemens municipaux des dispositions diamétralement contraires à la constitution.

Il dénatura l'institution des états-provinciaux, dont il soumettait les décisions au *veto* d'un gouverneur nommé par lui.

Il destitua les fonctionnaires qui, dans le sein des états-généraux, avaient voté d'après l'inspiration de leur conscience, et non suivant les suggestions de l'autorité ; et, pour mettre le comble à cette iniquité, il déclara que tout fonctionnaire public qu'il destituerait serait, par cela seul, privé de ses droits politiques.

Il s'empara de l'éducation de la jeunesse, et enleva aux pères de famille ce droit sacré d'élever leurs enfans comme ils l'entendaient. Il ne fut plus permis à personne d'enseigner publiquement sans avoir obtenu l'aveu du Roi. Pour enseigner, même dans des familles particulières, à lire, à écrire ; pour devenir maître de langue française, anglaise, latine, grecque, il fallait une autorisation royale. Il fit fermer les pensionnats particuliers, et transporter aux frontières par la gendarmerie, les professeurs et les

maitres d'école qui , pour instruire la jeunesse , croyaient qu'il ne fallait réunir que deux conditions ; le savoir , et la confiance des parens. Là ne s'arrêtèrent point ses usurpations sur l'autorité paternelle ; non-seulement il imposa les professeurs aux parens ; mais il leur imposa même les méthodes d'éducation et d'instruction , les livres et les lectures. Et tous ces livres , remarquez-le , mon ami , composés en Hollande , imprimés en Hollande , rédigés dans un système d'idées tout-à-fait hollandais , établissaient tout à la fois un monopole moral , intellectuel et matériel , au profit des provinces septentrionales , et versaient goutte à goutte dans les jeunes intelligences des Belges des sentimens religieux , des pensées politiques incompatibles avec la croyance et les opinions de leurs pères. Depuis l'alphabet dans les écoles primaires , jusqu'aux hautes sciences dans les universités , tout était soumis à ses réglemens. Nul n'enseignait , nul n'acquerrait de la science que de par le roi , et de la manière dont il l'entendait. Maître de l'instruction séculière , il ne tarda point à s'emparer de l'instruction religieuse. Il établit un collège où tout Belge catholique qui se vouait à la parole de Dieu était condamné à subir les leçons de professeurs du gouvernement , dont plusieurs suivaient une autre religion que la sienne. L'opposition fut grande , la résistance presque générale. Les avertissemens patriotiques et désintéressés ne furent point épargnés au roi ; ses courtisans les plus intimes lui signalèrent les dangers de la voie dans laquelle d'autres avaient échoué avant lui ; ils lui rappelèrent Joseph II et ses tentatives infructueuses qui ame-

nèrent une révolution ; il ne tint aucun compte des conseils de l'expérience, ni des leçons du passé ; et pendant plusieurs années l'église fut privée de ministres , et les séminaires d'élèves et d'autorité.

Il restait un dernier degré d'humiliation à subir , humiliation qu'aucune nation n'oublie , qu'elle ressent après des siècles d'oppression et de despotisme , et qui la blesse dans la propriété la plus sacrée de l'homme , l'usage de la langue de ses pères. Le roi la ravit aux Belges , et leur imposa un idiome étranger , inconnu de toute l'Europe. Dans un pays où le français est la langue de la littérature , des journaux , des salons , du barreau , il se rencontra un roi à vues assez étroites et assez despotiques , un roi assez ennemi des lumières et de la civilisation , pour déclarer d'autorité , et par simple ordonnance , que cette langue ne serait plus nationale , que les Belges devaient la désapprendre , l'oublier , et plier leurs organes et ceux de leurs enfans à l'usage du hollandais. Il ne fut plus permis aux Belges , dans plusieurs provinces , de défendre leurs intérêts devant les tribunaux qu'en hollandais , de traiter les affaires d'administration , de correspondre avec le gouvernement , de rédiger les actes publics qu'en hollandais. Un père de famille était réduit , à son lit de mort , à faire écrire son testament dans une langue dont il devait se faire traduire chaque mot. Nul n'était admis à aucun emploi , même dans les provinces où le français était la seule langue , qu'il n'eût fait son apprentissage de la langue du nord. Les plus anciens fonctionnaires , ceux qui avaient blanchi avec honneur dans la carrière administra-

tive , étaient privés de leurs emplois. Les anciens avocats , les notaires , formés par vingt années de pratique , les avoués , les huissiers étaient obligés de renoncer à leur clientèle , de chercher d'autres moyens d'existence , ou de tomber dans la misère ; les juges de quitter leur sièges , les administrateurs leurs bureaux , les professeurs leurs chaires , les officiers leurs épaulettes. Des provinces entières firent entendre les plus vives et les plus énergiques réclamations : le roi Guillaume fut sourd à leurs prières.

Cette première iniquité en amena une seconde , tout aussi révoltante. Les traités , et à défaut de traités , la raison , la justice , l'équité , ordonnaient que la Belgique et la Hollande fussent toujours sur un pied d'égalité , qu'il y eût , entre les deux grandes divisions du royaume , une juste répartition des emplois. Eh bien , toutes les places , depuis les fonctions de ministre jusqu'à celles de dernier commis , que dis-je ? d'huissier de salle dans les bureaux , de portier , de commissionnaire , étaient envahies par des Hollandais. La qualité de Belge était un péché originel , qui excluait de tous les emplois. L'intérieur , l'extérieur , l'instruction publique , les finances , les douanes , et jusqu'à l'armée ; tout était exploité par les Benjamins du Nord. Dans l'artillerie , sur cent officiers , quatre-vingt-dix étaient Hollandais ; dans le génie on ne comptait que dix Belges. Les officiers supérieurs dans la ligne étaient dans la même proportion ; et ce système de préférence blessait d'autant plus l'armée , que les véritables capacités militaires se trouvaient parmi les Belges , déjà poussés au mécontentement par

la nécessité de subir le commandement dans *une* langue étrangère , et par les peines infames et dégradantes auxquelles les code militaire hollandais les assujettissait.

Cette partialité du roi Guillaume en faveur des Hollandais s'étendit bientôt des personnes aux choses. Tous les grands établissemens du royaume , la haute-cour militaire , le syndicat d'amortissement , l'administration du culte catholique , le conseil suprême de noblesse , les grandes écoles militaires , la société de commerce , étaient fixés en Hollande. Jusqu'à l'école des mines et l'administration des mines furent établies dans un pays où il n'y a pas un pouce de minerais. Restait la haute-cour de justice, dont le siège n'était pas encore fixé. On prouva au roi , par des pièces officielles , qu'il y avait en Belgique quatre fois plus de procès qu'en Hollande ; que cette différence tenait tout à la fois au plus grand nombre d'habitans , à la nature de leurs transactions , à la grande division de la propriété ; qu'il était par conséquent de toute justice que la haute-cour fût établie dans les provinces méridionales. Raison , justice , calculs , pièces officielles , tout ou rien , ce fut même chose ; le roi décida que les Belges iraient plaider leurs procès en dernier ressort dans sa bonne ville de La Haye.

Voilà une énumération de griefs déjà bien longue , mon ami ; et cependant je suis loin d'être au bout. Je n'ai parlé ni de l'esprit de fiscalité des administrations , ni des lois immorales imposées par une majorité hollandaise , ni d'un système de législation barbare dont la Belgique était menacée , et

qui rappelait toutes les horreurs du quatorzième siècle ; ni des atteintes portées à la liberté individuelle , par un arrêté qui permettait l'emprisonnement d'un fils de famille sur la simple autorisation du président d'un tribunal ; ni d'autres atteintes portées à la propriété , toujours par des arrêtés royaux , qui accordaient aux débiteurs des sursis arbitraires contre les demandes de leurs créanciers ; ni des privilèges accordés aux Hollandais pour l'exploitation de certaines branches de commerce , telle que la pêche du hareng , exclusivement réservée à la Hollande ; ni du système de douanes ruineux pour la Belgique ; ni de l'augmentation annuelle des impôts , accrus , pendant la paix la plus profonde , dans une progression tellement effrayante , que la Belgique payait le quadruple de ce qu'elle versait dans les caisses de Napoléon , pendant ses vingt-cinq années de guerre ; ni de l'augmentation annuelle d'une dette déjà énorme ; ni des *déficits* sans cesse renaissans , et que des emprunts successifs ne parvenaient point à combler ; ni de la partialité révoltante et ruineuse dans la liquidation de dettes antérieures , partialité qui fut telle que la dette hollandaise fut liquidée dès l'année 1815 , tandis que celle de la Belgique , infiniment moins considérable , ne l'est pas encore à l'heure où je vous écris ; ni de l'emploi scandaleux du million de florins voté par les états généraux , pour favoriser l'industrie nationale , et que le roi employait , sans jamais en rendre compte à la nation , comme un moyen de corruption et d'influence et de salaire aux écrivains étrangers ; ni des mesures arbitraires , au moyen desquelles on

enlevait aux provinces le produit du droit de barrières , en leur imposant toutefois les frais de la réparation des routes ; ni de la charge d'une armée permanente , d'une milice quinquennale , qui enlevait à l'agriculture ses meilleurs soutiens ; d'une garde , dite *schutterye* , soumise au régime le plus vexatoire : il faudrait , pour compléter la liste des abus sous lesquels on gémissait , écrire plus d'un volume ; et nous n'avons point , mon ami , moi le loisir de le rédiger , vous celui de le lire.

Pendant plusieurs années , la sévérité des poursuites judiciaires avait imposé un silence forcé à la nation ; quelques voix courageuses faisaient seules , au sein de la représentation nationale , entendre des accents improbateurs. Mais , en 1829 et 1830 , de nouvelles rigueurs , de nouvelles condamnations , une persévérance , ou plutôt une obstination stupide dans la conservation des abus lassèrent la patience du peuple.

Alors , mon ami , prit naissance en Belgique cette union entre les catholiques et les libéraux , union contre laquelle on s'est élevé avec une fureur qui montrait assez combien elle est dangereuse aux gouvernemens despotiques ; union si mal comprise , qu'on l'a qualifiée à l'étranger de *monstrueuse* , et dont les principes finiront par faire le tour du monde. Des hommes , séparés par leurs croyances religieuses et philosophiques , et parmi lesquels le gouvernement avait fomenté et entretenu avec soin des dissensions qu'il exploitait à son profit , s'aperçurent enfin , dans le naufrage général de toutes les libertés , qu'il n'y avait plus qu'une planche de salut : une trêve à

leurs luttes particulières, et un rapprochement sur des points essentiels. Ils comprirent enfin qu'ils avaient des intérêts communs; qu'avant d'être catholiques ou philosophes, ils étaient citoyens, et que, comme tels, ils avaient un égal besoin d'institutions protectrices; que tous avaient un égal intérêt à réclamer la liberté de la presse, la liberté civile et religieuse, le jury, l'indépendance judiciaire, le libre usage de leur langue maternelle, etc. Cette union, qui, pour la première fois en Europe, réalisait dans la pratique une tolérance qui n'existait jusqu'alors qu'en théorie, est un progrès immense pour la civilisation, dont la Belgique a eu l'heureuse initiative. Ce n'est pas vous, mon ami, vous l'ardent défenseur de l'émancipation des catholiques en Angleterre, qui en blâmez le principe; car enfin, il n'y avait pas plus d'inconséquence à un libéral belge de s'unir à un catholique pour la conquête des libertés, qu'il n'y en eut à un protestant de voter en faveur du bill. Aussi, cette heureuse fusion d'hommes, qui, pour affranchir leur pays, oublièrent leurs longues querelles, mesquines d'ailleurs et surannées, porta bientôt ses fruits. Ce ne furent pas les écrivains et les mandataires de la nation seuls qui réclamèrent l'établissement des institutions promises; la nation toute entière fit entendre un long concert de plaintes et de doléances, et ôta au roi le prétexte d'ignorance dont il aimait à s'armer. De toutes parts, des pétitions lui furent adressées, ainsi qu'à la représentation nationale; de toutes parts, on demanda l'exécution pleine et entière de cette même constitution que le gouvernement avait

imposée, et dont il avait soigneusement éludé toutes les dispositions libérales. L'expression du mécontentement fut générale. Ce fut alors que le peuple belge devint le témoin d'un phénomène nouveau dans les fastes des gouvernemens représentatifs. Ces nombreuses pétitions furent comme autant de listes de proscription pour les citoyens qui les avaient signées. Le roi lui-même traita de séditieux et d'*infâmes* les Belges qui avaient usé d'un droit constitutionnel. Ceux d'entre eux qui occupaient des emplois, furent destitués; d'autres qui, par leur rang et leur fortune, échappaient à la colère royale, et qu'il ne pouvait frapper dans leurs intérêts matériels, furent bannis de la cour. Et bientôt après, parut, au milieu de la représentation nationale, un message royal, où le roi Guillaume intimait ses ordres et ses volontés, disant qu'il ne tenait son autorité que de Dieu et de ses ancêtres; que la constitution était un acte de son bon plaisir, et non la réalisation d'un droit du peuple; qu'il n'entendait point assujettir ses décisions à une vaine responsabilité ministérielle; ni rétablir le jury, importation étrangère incompatible avec les mœurs nationales, ni laisser à la presse la haute main sur les affaires; que lui seul gouvernait, et qu'il savait apprécier à leur juste valeur les *pretendus* griefs de la nation, dont une poignée de brouillons, qu'il saurait mettre à la raison, usurpait insolemment le nom. Ce symbole politique, lequel joint au symbole moral et intellectuel qu'il avait précédemment établi par arrêté, complétait la *trilogie* de son despotisme, fut envoyé à tous

ceux qui, de près ou de loin, tenaient quelque emploi du gouvernement, avec injonction et ordre formel d'y adhérer purement et simplement, ou bien de quitter leurs places. On chercha à comprimer, par un régime de terreur, l'explosion de l'indignation publique : les destitutions, la privation de pensions justement méritées, trente-deux nouveaux procès contre la presse, furent les moyens que l'on employa ; tandis qu'un écrivain du gouvernement, un galérien, un forçat libéré que le roi ¹ recevait dans son intimité, et qu'il gorgeait d'or, disait qu'il fallait museler les Belges, et les traiter comme des bêtes féroces. Des enquêtes inquisitoriales, des visites domiciliaires furent pratiquées partout. Tous les citoyens, soupçonnés d'être les auteurs des pétitions, étaient soumis à la surveillance d'une police ombrageuse et dénonciatrice, et menacés dans leurs moyens d'existence et dans leur liberté.

Ces rigueurs, exercées contre les personnes, s'étendirent bientôt aux corps constitués ; elles n'étaient que les avant-coureurs d'un grand coup d'état, dont les journaux, interprètes fidèles de la pensée royale, avaient menacé la nation et les états-généraux, s'ils persistaient dans leurs patriotiques réclamations. Alors, les insultes furent prodiguées à la représentation nationale. Ses droits les plus sacrés, ses plus précieuses prérogatives lui furent contestées.

¹ Libry-Bagnano, deux fois condamné à Lyon, pour faux en écriture de commerce, et marqué sur la place publique. Cet homme, que le roi Guillaume consultait journellement, a reçu, dans l'espace d'un an, plus d'un demi million de francs.

Un candidat du ministère s'étant présenté aux chambres, à la suite d'une élection vicieuse, et les états ne l'ayant pas admis dans leur sein, le roi leur fit signifier qu'il ne leur reconnaissait point le droit de vérifier les pouvoirs; que ce candidat, à la suite des difficultés qu'on lui suscitait, ayant envoyé, à lui roi, sa démission de député, le roi avait bien voulu, par considération, non pour la chambre, mais pour le député, l'accepter; mais qu'il aurait pu, s'il l'eût voulu, forcer la chambre à l'admission de l'élu : et la chambre, dominée par une majorité hollandaise, subit ainsi le dernier degré de l'humiliation. Ce ne fut pas tout. Un budget énorme, que les Belges avaient pris la ferme résolution de rejeter, s'il n'était accompagné du redressement des griefs, fut imposé de nouveau, à la majorité d'une seule voix, à la nation, dont les représentans se laissèrent intimider par la déclaration formelle qu'avait faite le roi, qu'il saurait bien forcer la chambre à l'adopter. Remarquez, mon ami, l'identité de situation avec la France, mais la disparité du résultat. En France, le ministère parle de coups-d'état; la chambre résiste; le coup-d'état a lieu; en Belgique, même menace; la chambre fléchit, et le roi triomphe. Mais ce triomphe jette la consternation dans le peuple; et lui fait sentir plus que jamais qu'il n'a plus rien à espérer du gouvernement qu'on lui a imposé; que la représentation nationale belge est sans force, et sous l'empire de la majorité hollandaise; qu'aucune amélioration n'aura lieu; et que le vice radical

M. Brugmans, avocat à Amsterdam.

se trouve dans la constitution même , et dans la disposition inique qui l'avait fait rejeter en 1815 , disposition qui établissait une inégalité monstrueuse dans la représentation , en statuant que deux millions de Hollandais enverraient autant de députés aux états-généraux , que quatre millions de Belges. Une indignation profonde régnait dans tous les cœurs. Le sentiment de cette injustice révoltante s'augmentait de tout le poids de plusieurs années d'oppression et d'humiliation. Une inquiétude sombre , un désespoir général agitait la nation , lorsqu'elle jetait un regard sur l'état moral et politique des peuples voisins. En France , le ministère Polignac ; en Angleterre , le ministère Wellington ; le génie de la sainte alliance , en Allemagne , le prince de Metternich , ourdissant une nouvelle trame , préchant une nouvelle croisade contre les libertés des peuples ; tout enfin annonçait qu'un vaste système d'oppression , dont le roi Guillaume était lui-même un des instrumens les plus passionnés , allait partout s'organisant ; et que l'heure des peuples , ou bien celle des rois allait sonner.

Telle était , mon ami , la situation morale et politique de la Belgique , lorsqu'éclata , en France , la glorieuse révolution de juillet. Cette brillante étincelle mit le feu aux poudres en Belgique. Mais , après les faits que je viens d'énumérer ; après la conviction que vous y aurez puisée , que , pendant quinze années , les Belges ont souffert , comme hommes , comme citoyens , comme pères de famille , comme catholiques , tout ce que l'on peut porter d'atteintes aux sentimens moraux , politiques , re-

ligieux et intellectuels d'une nation , vous ne direz plus , vous ne répéterez plus que l'insurrection belge est une imitation , ou plutôt , comme on l'a écrit tant de fois , une mauvaise parodie de la révolution de juillet. Sans doute , la Belgique jouissait d'une aisance , d'une espèce de bonheur matériel , qui , comparé à l'état de beaucoup d'autres pays , paraissait le comble de la prospérité , et faisait illusion aux étrangers qui se bornaient à traverser le territoire , et qui s'imaginent aisément qu'un pays où les terres sont bien cultivées , où le peuple est actif et industriel , n'a plus rien à désirer. Mais , cette prospérité matérielle même était-elle l'œuvre du gouvernement ? Eh non sans doute ! Le pays florissait en dépit des odieuses mesures du gouvernement , grâce à l'état de paix générale dont jouissait toute l'Europe , aux progrès que la libre communication des peuples faisait faire à l'industrie , et grâce à la persévérance de ses habitants. Et cependant , cette aisance matérielle est le seul titre que reproduisaient à l'envi le gouvernement et ses louangeurs à gages.

Disons-le donc de bonne foi , et sans crainte d'être démentis par les faits ; jamais roi ne viola plus ouvertement la foi jurée , les lois établies ; ne méconnut avec plus d'impudeur les droits de ses sujets ; n'afficha un plus profond mépris pour tout ce qu'il y a d'honnête et de sacré ; et ne montra , lorsque les plus humbles remontrances lui furent adressées , un plus brutal entêtement.

Jamais peuple n'eut de plus justes motifs de recourir au droit sacré de l'insurrection. La révolution

était prévue , était prédite , et aurait infailliblement éclaté , lors même que Paris fût resté tranquille , et eût subi le joug des ordonnances de Polignac. Le roi en avait été averti par tous les hommes clairvoyans. Ce qui venait de se passer en France , où , en trois jours , la plus ancienne dynastie de l'Europe , chère encore à tant de personnes par ses souvenirs , avait été renversée ; où , en trois jours , la dernière raison des rois , le canon , fut vaincue par la dernière raison des peuples , les barricades ; cette catastrophe inattendue était bien faite pour arrêter dans sa marche oppressive une dynastie toute nouvelle , que la force des bayonnettes étrangères , et non l'affection et le choix libre et spontané de la nation , avait placée sur le trône. Mais la leçon du présent fut stérile , comme l'avait été naguère la leçon du passé. Le despotisme , tant de fois cruellement instruit , a cela de particulier , qu'il reste sourd aux avis , aveugle aux exemples , et stupidement confiant dans une force brutale , qui l'a toujours trahi.

Et cependant , quand elle éclata , cette révolution , produit du mécontentement qui germait dans tous les cœurs et que les dernières rigueurs avaient puissamment augmenté , comment se conduisit cette nation si profondément blessée dans tous ses droits , dans ses plus chers intérêts ? Brisa-t-elle , en un jour , ainsi qu'elle l'eut pu faire , cette autorité qui n'avait aucune racine dans le pays , et qui s'était aliéné toutes les âmes droites et honnêtes ? Se livra-t-elle d'abord aux mouvemens passionnés d'une juste vengeance ? Non. Après que la première efferves-

cence populaire fut calmée , tous les bons citoyens , les notables de toutes les villes , les membres des états-généraux , des états-provinciaux , des administrations urbaines furent unanimement d'accord sur la nécessité de tenter un dernier effort auprès d'un roi resté jusqu'alors sourd à toutes leurs prières. De toutes parts , des adresses respectueuses lui furent adressées ; des députations composées des hommes les plus honorables lui furent envoyées ; tous demandaient une seule et même chose : le renvoi d'un ministre , et le redressement des griefs , tant de fois reproduits , et toujours méconnus. Eh bien , mon ami , les adresses furent dédaigneusement rejetées , les députations orgueilleusement renvoyées , après avoir été exposées en Hollande aux insultes d'une multitude excitée contre les Belges. Le prince d'Orange , reçu au sein de Bruxelles soulevée , et respecté dans sa personne et ses droits , avait pu se convaincre , par ses propres yeux , de la légitimité des plaintes de la nation : il fut invité par elle à devenir auprès de son père l'interprète des vœux et des espérances du peuple belge : le roi de Hollande persista dans son entêtement , et ferma l'oreille à toutes les représentations. Mais , voici ce qui met le comble à sa perfidie. Il convoque , à la Haye , la seconde chambre des états-généraux. Les députés belges , soit par courage , et il y en avait à aller affronter les insultes d'une populace sans frein , soit par cette timidité ou cet effroi pour les mouvemens révolutionnaires assez naturels aux hommes délibérans , les députés belges s'y rendirent. Démarche fatale , qui pensa tout compromettre , et plaça

la Belgique dans la plus fausse des positions , mais qui prouve assez combien était grand le désir d'en finir par les voies légales. Qu'ils connaissent peu, malgré mille exemples qu'ils avaient devant les yeux, l'homme astucieux et hypocrite auquel ils avaient affaire ! Tandis que les provinces méridionales perdaient ainsi , et par la faute de leurs représentants , un long mois en inutiles négociations ; tandis que le roi amusait le peuple par cette convocation dérisoire des états-généraux à la Haye, et faisait mine de vouloir traiter sérieusement d'une séparation administrative des deux grandes divisions du royaume, il ordonnait à ses troupes de marcher sur Bruxelles ; et son second fils , Frédéric, vint incendier les belles maisons de cette ville et mitrailler ses habitants. Voilà , mon ami , avec quelle bonne foi , quelle loyauté , quelle humanité , quelle bonté royale et paternelle les Belges furent traités en septembre dernier. Alors la nation entière , trahie et attaquée au moment où ses mandataires discutaient et négociaient sur ses intérêts , ne mit plus de bornes à son indignation , et puisa dans une sainte colère les forces nécessaires pour repousser une armée de plus de quinze mille hommes.

Déjoué , par l'énergie populaire , dans cette ruse et cette tactique infernale , que l'histoire flétrira en paroles brûlantes , le roi tenta un second essai , dont le prince d'Orange fut , ou l'instrument aveugle , ou le complice. Il l'envoya à Anvers ; et là , le prince , qui s'annonçait comme revêtu de pleins pouvoirs , proclama lui-même le principe de la séparation du nord et du midi , disant qu'il se mettait à la tête du

mouvement populaire en Belgique ; qu'il engageait les citoyens , dans la province occupée par ses troupes , à procéder aux élections pour le congrès national , d'après le mode établi par le gouvernement provisoire. Et , pour inspirer plus de confiance encore , il établit une commission consultative , une espèce de ministère *in partibus* , qui eut quatre jours au plus d'existence , et pendant la durée duquel le prince d'Orange proposa au gouvernement provisoire un échange en masse des prisonniers. Or , lorsqu'en réponse à la proclamation émanée du prince , le nouveau gouvernement belge eut déclaré que cette autorité populaire était désormais la seule en Belgique et qu'il eut demandé quelle était l'étendue des pouvoirs du prince pour traiter de l'échange , et jusqu'à quel point il était vrai de dire que les troupes qui se trouvaient à Anvers , étaient sous les ordres du fils du roi , on trouva qu'il n'avait aucune autorité , aucun pouvoir ; que cette parodie de gouvernement était ou un mauvais piège tendu à la bonne foi des Belges , ou un coup de tête , fruit de l'irréflexion et d'une profonde incapacité politique. Aussi , quand arriva le moment du danger ; quand une des villes de commerce les plus florissantes de l'Europe aurait dû trouver chez ce prince appui et protection ; quand l'honneur , l'humanité , son intérêt personnel lui faisaient une obligation de mettre Anvers à l'abri des fureurs des barbares incendiaires de Bruxelles ; il quitta furtivement la ville , et laissa la soldatesque au commandement de Frédéric le brûleur , et du général Chassé , qui , pendant douze heures , fit pleuvoir sur Anvers , sur

ses magasins, ses entrepôts, ses superbes monumens gothiques ; une pluie de bombes, d'obuses et de fusées à la Congrève. Tout ce qui avait été sacré, même pour les Espagnols au quinzième siècle, ne le fut plus pour les Hollandais du dix-neuvième, et fut impitoyablement livré aux flammes.

Vous étonnerez-vous encore, après cela, qu'une famille royale, infidèle à ses sermens, qui a brûlé des maisons, incendié des villes, fait couler le sang de milliers d'hommes, toléré et encouragé des atrocités qui feraient horreur même à des sauvages, ait été exclue à perpétuité de tout pouvoir en Belgique ? De quel front, je vous le demande, un membre de cette famille eut-il pu contempler les murs de Bruxelles, et regarder en face un blessé de septembre, ou les parens des nobles victimes qui ont succombé en combattant ?

Et cependant, mon ami, que de sagesse, que de modération, que d'humanité dans le peuple, après la victoire ! Des centaines de familles hollandaises, surprises par la rapidité des événemens, ou bien frappées du même aveuglement que le chef de l'état, qui croyait dompter une nation par la force des armes, étaient restées dans l'enceinte des villes de la Belgique. Eh bien ! pas un seul de ces Hollandais n'a été inquiété dans sa personne ni dans ses propriétés. Ils circulaient librement dans les rues, sans être insultés, sans être molestés par qui que ce fût. Cependant, parcourez presque tous les journaux : qu'y lisez-vous ? Des déclamations furibondes contre ce qu'ils appellent les horreurs commises en Belgique ; une indignation factice et d'em-

prunt, dont l'expression froide et lourde prouve assez qu'elle puise sa source dans des intérêts et non dans la réalité des faits. A les en croire, la Belgique s'est souillée de tous les crimes ; la terre y est arrosée du sang innocent des victimes de la rage populaire ; la terreur, la terreur avec toutes ses violences, y est organisée : les lois se taisent ; la force seule gouverne. Qu'y a-t-il de vrai dans ce lugubre tableau, dont chacun à l'envi rembrunit encore les couleurs ? Mon ami, l'histoire fera justice de toutes ces odieuses calomnies, lorsqu'elle constatera sur ses tables impartiales que le nombre de ces victimes *amoncelées* dans les rues de la Belgique, se réduit à *UNE SEULE* personne tuée, et à *UNE* autre blessée. Et le crime unique fut commis dans ce premier moment d'effervescence, sur un officier qui, par un acte de froide barbarie, ou par une inconcevable inadvertance, avait commandé le feu sur une population désarmée, à laquelle il avait juré que sa troupe était sans cartouches, quand on s'avancait avec toute confiance. Cinq hommes et plusieurs enfans tombèrent sur la place. Voilà ce qui occasionna la mort du commandant nommé *Gaillard*. A Dieu ne plaise que je cherche, en rapportant ces faits, à justifier un assassinat ! Elle est affreuse, cette vengeance populaire ; et elle doit inspirer une juste horreur. Mais, heureusement pour l'humanité, heureusement pour l'honneur du nom belge, ce crime est resté isolé. — Parlerai-je des pillages dont on a fait tant de bruit ? Eh bien ! l'exagération n'est pas moins grande pour ces faits que pour les autres. Ces excès sont déplorables, sans doute ; mais je ne sache pas qu'aucune révolution

en soit pure , et je doute qu'il y ait un second exemple dans l'histoire d'une insurrection où le nombre de ces excès soit aussi peu considérable. Non , les Belges ne perdront pas la juste réputation , qu'ils ont si bien méritée , du peuple le plus sage et le plus raisonnable de l'Europe. Je tiens pour certain que pas une nation ne sortirait avec autant de bonheur et de pureté d'une révolution de dix mois ; je dis pas une nation , pas même celle où s'organisent des chouans , où le peuple dévaste des églises , démolit des palais épiscopaux , ou jette les prêtres à la rivière ; pas même celle où l'on brise en une seule nuit pour plus de vingt mille livres sterling de carreaux de vitres et où , pendant six mois , les incendies ont désolé tous les cultivateurs et promené la ruine et la destruction dans les plus belles provinces. Certes , pas la milliême partie de ces excès n'a eu lieu en Belgique. Et cependant que d'injures , que d'épithètes méprisantes , que d'expressions d'horreur ont été prodiguées dans toutes les langues à ce pauvre peuple qui a tout sacrifié à son indépendance ! Mais , il était alors de l'intérêt d'une famille , de l'intérêt des puissances , d'inspirer l'effroi pour un peuple en révolution ; et les injures n'ont pas été épargnées au peuple belge , pas plus que quelque temps auparavant on ne lui avait épargné l'expression d'une hypocrite sympathie , d'un zèle équivoque pour son indépendance.

Je voudrais , mon ami , que l'étendue de cette lettre , qui s'allonge malgré moi sous ma plume , me permît de vous faire voir le revers de la médaille présentée comme le type exact et fidèle de notre

révolution. Je vous montrerais un gouvernement provisoire, s'établissant, le 25 septembre, au milieu du bruit des bombes et de la mitraille, sans finances, sans archives, sans employés, ayant, pour gouverner un pays en insurrection, en pleine guerre, des plumes, de l'encre, et quelque feuilles de papier; mais un courage que le dévouement à la patrie peut seul donner. Eh bien ! cinq jours après son établissement, son autorité est reconnue dans la plupart des villes de la Belgique; le premier octobre, il forme une nouvelle magistrature, et la justice reprend son cours naturel et régulier; il rend la liberté à la presse, établit le droit d'association, abolit les loteries, annule les arrêtés attentatoires à la liberté individuelle, établit une direction uniforme à l'intérieur, organise une armée, se crée des ressources financières, en rétablissant la perception régulière de tous les impôts; et, plein de confiance dans la sagesse du peuple, il décrète la convocation d'un congrès national, établit le mode d'élection le plus populaire dont la Belgique ait jamais joui; et partout, les élections se font, avec une régularité, un ordre, un ensemble qui frappèrent d'admiration les ennemis même des libertés nationales. Pendant six mois, cette sagesse populaire ne s'est point démentie; jamais il n'y eut moins de vols, moins d'infractions aux lois, que dans ces temps où la licence aurait pu être sans bornes; le peuple était armé, et l'on n'entendait parler d'aucun crime; le peuple se gardait lui-même, sans surveillance de l'autorité, sans police, sans gendarmes; et, après avoir nommé ses représentans au

congrès, il procédait, dans toutes les villes, bourgs, et villages, au renouvellement, par élection, de ses bourgmestres et des échevins. Il était admirable, ce spectacle d'une nation brûlant encore du feu de la victoire, neuve dans la pratique des libertés modernes, et les mettant en œuvre toutes à la fois dans leurs parties les plus délicates et qui semblaient les plus dangereuses, avec toute la maturité, toute la réflexion d'un peuple vieilli à l'ombre des institutions libérales.

Jamais il n'y eut plus de sécurité dans les villes et sur les grandes routes couvertes d'hommes armés. Jamais gouvernement révolutionnaire n'eut, pour les personnes et pour les propriétés, un plus profond respect. Pendant six mois que dura son autorité, pas une seule arrestation arbitraire, pas une seule poursuite devant les tribunaux, pas un seul acte de violence contre qui que ce soit. L'échafaud n'a été dressé pour personne; le sang humain n'a point coulé sur les places publiques : la révolution belge en est restée pure. Mon ami, c'est dans ces momens que les peuples sont beaux ! Leurs déterminations sont vives et spontanées ; leurs actions pures et désintéressées ; le salut de la patrie anime seul tous les cœurs ; rien de personnel, rien d'égoïste, rien de calculé dans leurs mouvemens : ils ont l'allure naïve, franche et dévouée du jeune homme qui entre dans la vie, le cœur plein de bons sentimens, la tête remplie de grandes et nobles pensées, et chez qui le souffle glacial de l'intérêt n'a point arrêté cette sève généreuse, productrice des bonnes actions et de tout noble dévouement.

Bientôt, au fracas des armes succédèrent les calmes discussions du congrès national, qui jeta les bases de la nouvelle constitution de la Belgique. Et remarquez ici, mon ami, combien il y a de conséquence et de suite dans l'esprit de la nation : le premier soin du congrès fut d'établir ces garanties, dont la privation avait fait l'objet des soixante mille pétitions adressées au gouvernement déchu, et d'établir cette liberté morale, politique, intellectuelle et religieuse, objet de tous les vœux, besoin de tous les esprits. Ces discussions solennelles, où chaque membre apporta le tribut de ses lumières, prouva aux hommes les plus prévenus, que si les Belges avaient été, sous l'ancien gouvernement, éloignés des affaires publiques, ce ne fut point par défaut de capacité, car les plus beaux talents se révélèrent au congrès, et prouvèrent d'une manière éclatante que les Belges n'étaient pas frappés de cette nullité politique dont on les accusait, mais qu'ils n'étaient, au contraire, inférieurs en rien aux peuples qui les ont devancés dans la carrière de la liberté.

Un second préjugé, non moins accrédité (car il y a des erreurs tellement établies, qu'elles sont en quelque sorte des lieux communs), et qui tomba devant le grand jour de la publicité, c'est l'intolérance du clergé belge. Le croirez-vous, mon ami, après les nombreuses déclamations que vous avez lues à ce sujet ? La liberté des cultes, les principes les plus généreux de la tolérance universelle furent posés, reconnus, adoptés, non-seulement par les membres catholiques, mais par les prêtres qui font partie de l'assemblée, par ces prêtres que l'on accuse

d'ignorance et de bigoterie. Lisez cette constitution, à la rédaction et à l'adoption de laquelle le clergé catholique a puissamment contribué, et dites-moi s'il y'a un seul pays protestant où une charte aussi impartiale, aussi sage, aussi tolérante ait été sanctionnée? Ainsi se réalisèrent, pour la deuxième fois, les principes de l'union des catholiques et des libéraux : il y eut accord parfait entre eux sur tous les points essentiels ; et l'esprit étroit et exclusif qu'on attribue à l'église de Rome, fut démenti par la sagesse des prêtres, dans un pays livré, disait-on, à leur fanatisme et à l'empire abrutissant des idées et des usages surannés. C'est là un grand progrès dans la marche de la civilisation, et dont la Belgique doit s'estimer heureuse d'avoir, la première, donné l'exemple.

Enfin, mon ami, le peuple Belge est entré dans une troisième carrière, où sa loyauté et sa bonne foi ont brillé d'un éclat non moins vif, et où il a montré autant de droiture, qu'il avait déployé de courage sur le champ de bataille et de prudence dans ses travaux constitutionnels.

Les plénipotentiaires des cinq puissances réunies à Londres en conférence proposèrent à la Belgique une suspension d'armes, à l'effet d'arrêter une inutile effusion de sang et de faciliter un arrangement définitif avec la Hollande, sur les bases d'une séparation entre les deux pays. On fixait, pour l'exécution de cette suspension, le *statu quo* de 1814. La Belgique, quoique victorieuse, et maîtresse de porter ses armes au sein même de la Hollande frappée de terreur, accepta sans difficulté. De là,

l'origine des négociations qui durent encore aujourd'hui, sur les limites des deux états. La Belgique, forte de la base même de 1814, posée par les puissances, et ne voulant consentir à aucun démembrement, résista avec persévérance aux conditions stipulées dans les protocoles. Comment, en effet, aurait-elle pu consentir à se séparer de la province du Luxembourg, laquelle, depuis des siècles, avait fait partie de la Belgique, et à replacer sous l'autorité du roi Guillaume un grand nombre de Belges, qui, comme le reste de la nation, avaient secoué son joug oppresseur et avaient combattu pour l'indépendance commune ? comment consentir à abandonner le Limbourg et les droits qu'elle avait sur une partie de Maestricht, en 1790, et avant, alors même que les Hollandais y tenaient garnison ? On a pu, je le conçois, craindre un instant que ce qu'elle réclamait ne devint un jour la proie de la France, dont l'ambition aurait pu convoiter ces belles provinces ; mais aujourd'hui, qu'elle a donné, par l'élection du prince de Saxe-Cobourg, des gages de son désir de conserver sa nationalité, sans doute on lui fera des conditions moins dures, et la Belgique, digne d'une indépendance qu'elle a achetée aux prix de son sang, pourra s'asseoir au rang des nations et continuer à payer, en son propre nom, son tribut dans la civilisation européenne. Certes, il n'y a ni entêtement stupide, ainsi qu'on l'a dit, ni usurpation ou désir de conquérir le bien d'autrui, à réclamer ce que l'histoire établit en votre faveur, ce que l'identité de mœurs, d'usages, de langue, de fortune politique lie encore plus étroitement à votre sort.

Je vous ai fidèlement rapporté les faits , mon ami. Vous le savez, vous pouvez avoir foi en mes paroles ; je pourrais me présenter à la face du ciel et de la terre , ma lettre à la main , sans craindre de recevoir un démenti sur aucun des faits qu'elle renferme. Vous , que j'ai vu revenir plus d'une fois sur le jugement que vous aviez porté relativement à un seul individu , vous n'aurez pas de peine , j'en suis sûr , à en appeler à votre propre tribunal des décisions d'une presse intéressée , et à juger d'après des données plus exactes une révolution et un peuple qui ne perdront jamais à être vus de près. Il y a pour le cœur une satisfaction de l'ordre le plus élevé à répudier d'injustes préventions , à rendre justice aux hommes et aux nations : vous êtes fait , mon ami , pour la goûter tout entière ; et j'ai lieu d'espérer que vous me remercirez de vous en avoir fourni les moyens , par cette lettre , écrite avec une précipitation qui me donne des droits à votre indulgence , mais avec une parfaite véracité , une conviction profonde , qui m'en donnent de non moins grands à votre confiance.

LONDRES , 16 JUIN 1831.

8A 3721

